

Commission de l'Enfance, de la Recherche, de la
Fonction publique et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

14 MAI 2012

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 14 MAI 2012

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 78 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Projet d'ouverture d'une crèche dans la gare de Liège-Guillemins : état d'avancement du dossier »	3
1.2	Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Synchronie contrat de gestion de l'ONE/législature et aspect budgétaire »	3
1.3	Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Manque de prise en considération des papas »	4
1.4	Question de M. Pierre Tachenion à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Crédits alloués au FNRS »	5
1.5	Question de Mme Barbara Trachte à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Annonce de l'affectation de 17 millions supplémentaires pour la création de nouvelles places dans les écoles à Bruxelles »	7
1.6	Question de M. Pierre Migisha à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Création de nouvelles places à Bruxelles »	7
1.7	Question de M. Daniel Senesael à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Demandes syndicales en matière d'accueil de la petite enfance »	9
2	Ordre des travaux	10

Présidence de M. Daniel Senesael, président

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13 h 30.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 78 du règlement)

1.1 Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Projet d'ouverture d'une crèche dans la gare de Liège-Guillemins : état d'avancement du dossier »

Mme Florence Reuter (MR). – Dernièrement, je vous ai interrogé sur le projet pilote d'ouverture d'un milieu d'accueil de la petite enfance dans la gare de Liège-Guillemins. Cette fois, c'est dans un article de presse que nous prenons connaissance de nouveaux éléments de concrétisation de ce projet !

Il semble que le milieu d'accueil comptera finalement vingt-quatre places. Lors de notre dernier échange, vous parliez de vingt et une sous réserve de l'octroi de l'autorisation. Qu'en est-il précisément ? En outre, qu'a-t-il été décidé au sujet de la subvention ?

Selon l'article, les promoteurs du projet attendent votre accord pour poursuivre le processus. De quel accord s'agit-il précisément ? L'avez-vous donné ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – La demande d'autorisation est actuellement en cours d'examen à l'ONE, seule autorité compétente pour approuver l'ouverture d'un milieu d'accueil de jeunes enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a été introduite le 17 avril dernier par la Ville de Liège et fait état d'une capacité de vingt-cinq places.

Afin d'éviter toute polémique, je signale que ce dossier n'est pas encore entre mes mains. Cela n'empêche nullement les uns et les autres d'informer la presse des courriers qu'ils envoient.

Mme Florence Reuter (MR). – Je retiens que, pour l'instant, l'ONE est aux commandes. Pour les détails, je reviendrai sur le sujet dans les mois qui viennent.

1.2 Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Synchronie contrat de gestion de l'ONE/législature et aspect budgétaire »

Mme Florence Reuter (MR). – Lors des états généraux de l'Enfance le 24 avril dernier, M. Bovy, président de l'ONE, nous a fait part de sa volonté de mieux synchroniser la périodicité du contrat de gestion de l'ONE avec celle des législatures. Il déplore que pour l'instant, le contrat de gestion soit négocié par une majorité qui ne sera pas forcément celle qui verra son entrée en vigueur. Non seulement il sera appliqué par une autre majorité mais sera en outre intégré dans une autre déclaration de politique communautaire.

L'idée de M. Bovy est de faire coïncider la dernière année du contrat avec la première année d'une législature. Le nouveau gouvernement s'attellerait donc d'emblée à élaborer un nouveau contrat de gestion, conforme à la nouvelle déclaration de politique communautaire. Il pourrait ensuite suivre jusqu'au bout les actions programmées. Cette proposition est cohérente et logique.

Monsieur le ministre, sauf erreur de ma part, vous n'êtes pas revenu sur cette idée dans votre allocution finale aux états généraux. C'est pourquoi j'aimerais vous demander votre avis. Pensez-vous qu'il serait plus logique de faire correspondre la durée du contrat de gestion à celle de la législature ? Est-ce envisageable ?

Il s'agissait d'une proposition personnelle du président de l'ONE mais il avait l'intention de la présenter au conseil d'administration, qui vous la soumettra donc probablement. Pour appliquer cette proposition, il faudrait sans doute prolonger de deux ans le contrat de gestion actuel, jusqu'à 2015 donc, et préparer le nouveau contrat en 2014, pendant la première année de la prochaine législature. Est-ce encore possible ?

Le même jour, M. Bovy dénonçait également le fait que l'engagement bilatéral contenu dans le contrat de gestion est mis à mal chaque année lors de l'élaboration du budget. N'y aurait-il pas moyen de fixer ce budget à plus long terme afin de pérenniser les actions de l'ONE mais aussi de respecter totalement le contrat de gestion ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Monsieur le président, tout arrive : une fois n'est pas coutume, je suis entièrement d'accord avec Mme Reuter.

La proposition de M. Bovy, président de l'ONE, visant à synchroniser la périodicité du contrat de gestion avec celle de la législature me paraît cohérente. Comme je suis partisan de la cohérence, j'y souscris. L'avant-projet de décret déposé en 2002 et le décret en vigueur jusqu'en 2009 prévoyaient que le contrat de gestion soit conclu pour une durée se terminant un an après le renouvellement du Conseil de la Communauté française, devenu ensuite le Parlement de la Communauté française, puis le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le ministre de l'Enfance de l'époque avait déjà opté pour un contrat de gestion synchronisé avec la durée de la législature.

Le décret du 26 mars 2009 a modifié l'article 26, paragraphe 2, du texte de 2002 en fixant un terme de cinq ans à la durée du contrat de gestion. C'est donc avec une bienveillante attention que j'examinerai la proposition de l'ONE. La difficulté sera de négocier la transition mais je pense que M. Bovy et moi-même trouverons une proposition pleine de bon sens conciliant le besoin légitime d'avoir des perspectives pluriannuelles, y compris budgétaires, et la synchronisation du contrat de gestion avec la durée de la législature. Ensuite, nous devons en parler au gouvernement et au parlement.

M. le président. – Je salue cette belle harmonie, lumineuse et radieuse.

La parole est à Mme Reuter.

Mme Florence Reuter (MR). – Une fois n'est pas coutume... Le tout est de mettre tout cela en musique pour que ce dossier progresse. Je ne manquerai pas de suivre l'avancement de ce projet.

1.3 Question de Mme Florence Reuter à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Manque de prise en considération des papas »

Mme Florence Reuter (MR). – Lors des états généraux de l'Enfance du 24 avril dernier, *Dedicated Research* a présenté les résultats intermédiaires de sa recherche sur le parcours des enfants d'un an. Une enquête a été menée auprès de 1 575 mères d'enfants de dix à vingt-deux mois.

Sans contester le rôle naturel, primordial et évident de la mère, surtout pendant les premiers mois de la vie d'un enfant, le rôle du père est aussi important. Les pères sont plus actifs et plus présents qu'auparavant. La plupart des couples travaillent. Le choix d'un milieu d'accueil se fait généralement à deux. Le père a donc son mot à dire.

Il est souvent chargé de conduire son enfant à la crèche. Ne prendre en compte que l'avis des mères serait réducteur et reviendrait à reproduire un ancien clivage entre hommes et femmes. De plus, à notre époque, de nombreux parents d'enfants en bas âge divorcent ou se séparent. Le père doit assurer la garde de l'enfant pendant son droit de visite ou en cas de garde partagée ou complète.

La réalité vécue par les pères doit être prise en compte dans une enquête aussi large et importante. Les autres intervenants ont mentionné les pères lors de cette journée, mais l'ONE ne semble pas leur accorder l'importance qui leur revient.

Rejoignez-vous mon analyse, monsieur le ministre ? L'ONE mène-t-il des recherches ou soutient-il des initiatives à ce sujet ? Lors de la prochaine négociation du contrat de gestion, ce thème pourrait-il faire partie des programmes d'action de l'ONE ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Je ne partage pas votre point de vue. À l'initiative de l'ONE, la place des pères a déjà fait l'objet de plusieurs débats entre professionnels, notamment à l'occasion des journées d'échange d'expériences pour l'élaboration du référentiel de soutien à la parentalité et lors de journées de réflexion sur les lieux de rencontre entre enfants et parents.

Plusieurs recherches de l'ONE prennent en compte les pères et les mères. En 2010, une recherche-action a servi à élaborer le référentiel de soutien à la parentalité. Des pères ont participé aux groupes de travail sur la manière dont la parentalité est vécue par les parents. En 2010, des groupes de travail ont également rassemblé des parents primo-arrivants ou insérés dans un processus d'alphabétisation. Ils ont contribué à la conception de fiches et des images destinées à accompagner au quotidien les parents ne maîtrisant pas ou peu la lecture en langue française.

La partie qualitative de la recherche sur le parcours des enfants âgés d'un an était composée de sept groupes de travail d'une dizaine de personnes et de vingt-quatre entretiens individuels. Un des groupes était composé uniquement de pères. Les entretiens ont été menés auprès de pères et de mères d'enfants en zone rurale, primo-arrivants ou ayant des besoins spécifiques. Pour la partie quantitative, il aurait été intéressant d'interroger également les pères mais, pour des raisons pratiques, cela n'a pas été fait. En effet le questionnaire se base sur le parcours objectif de l'enfant et retrace sur une ligne du temps ses rencontres avec les différents professionnels et services ainsi que le suivi

de la grossesse et de l'accouchement. Le questionnaire comprend aussi des questions sur l'adaptation du temps de travail du père, la prise ou non du congé de paternité et ses raisons, la prise en charge de l'enfant durant une semaine classique, etc.

Lors de la négociation du premier contrat de gestion de l'ONE, j'avais préconisé que le carnet de la mère devienne le carnet des parents pour donner plus de place au père. Finalement, afin de garder un espace spécifique pour les données sur la grossesse, le choix s'est porté sur deux carnets distincts et complémentaires, le carnet des parents est ainsi né. Toutefois, le principe de prendre mieux en considération la place du père n'a jamais été remis en cause.

Dans sa mission de soutien à la parentalité, l'ONE distribue environ 70 000 exemplaires du carnet parental « Devenir parents ». Ils sont diffusés chez les gynécologues privés, les travailleurs médico-sociaux des consultations prénatales, dans les milieux d'accueil des enfants de moins de trois ans et dans les centres de planning familial. « Devenir parents » apporte une série de réponses aux questions des parents et des futurs parents et accorde une place plus importante aux pères. Ce carnet reprend des informations sur l'accompagnement préventif visant le bien-être de l'enfant, sur l'éducation à la santé, sur la responsabilité parentale, sur les droits de l'enfant et sur les différentes démarches entourant la naissance. Le contenu du carnet est actualisé annuellement en fonction notamment des modifications des mesures sociales relatives à la naissance et des évolutions réglementaires du secteur de l'accueil et de l'accompagnement. Père de plusieurs enfants, je puis vous dire que c'est un rôle que je prends à cœur.

Mme Florence Reuter (MR). – Vous me rassurez, monsieur le ministre. Les recherches que vous avez évoquées tiennent compte du rôle primordial du père, surtout pour les jeunes enfants. Cela n'apparaissait pas aussi clairement dans la présentation de cette enquête aux états généraux de l'enfance.

1.4 Question de M. Pierre Tachenion à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Crédits alloués au FNRS »

M. Pierre Tachenion (PS). – J'ai préféré attendre une quinzaine de jours pour poser cette question dont le sujet avait animé l'heure des questions d'actualité lors de la dernière séance plénière.

Monsieur le ministre, vous aviez répondu à deux de nos collègues à propos de l'annonce du FNRS d'être contraint de « réduire la voilure », faisant référence à une trentaine de mandats susceptibles de passer à la trappe.

Je vous ai souvent interrogé sur le financement de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne. Il y a un mois, mon interpellation portait sur le Fresh. Votre réponse était de nature à dissiper l'inquiétude. Vous aviez annoncé qu'aucun mandat ne devait être perdu.

En écoutant les questions et les réponses, j'ai noté votre agacement devant des problèmes de logiciel ou de comptabilisation. Je me suis dit que, deux semaines plus tard, il serait peut-être possible de disposer d'informations plus rassurantes. Il s'agit en effet de rassurer le monde de la recherche, un des secteurs les plus importants pour l'avenir. Les investissements dans la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, sont importants.

Vous m'avez rassuré voici un mois en annonçant qu'aucun emploi ne serait perdu. Qu'en est-il exactement ? Le FNRS réalise un excellent travail. Avez-vous eu, depuis deux semaines, des contacts avec lui ? Le différend apparent a-t-il pu être aplani ? Comment peut-on entrevoir la suite des événements ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – J'ai déjà eu l'occasion de parler ici de ce problème en réponse à des questions d'actualité mais aussi au parlement wallon. En effet, le montage est pluriel mais l'enveloppe globale est en augmentation malgré la période de crise actuelle.

Le gouvernement rejoint vos préoccupations sur le maintien d'un investissement soutenu dans la recherche. C'est pourquoi j'ai veillé, malgré le contexte budgétaire difficile, à ce que le financement de la recherche fondamentale soit préservé et à ce que cette dernière se déroule dans les universités ou au FNRS.

Début 2011, le budget de la recherche fondamentale en Fédération Wallonie-Bruxelles s'élevait à 100 078 000 euros contre 101 670 000 euros en 2012. Outre la dotation légale du FNRS et celle de son plan d'expansion, la Fédération soutient désormais cinq fonds associés au FNRS : le Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture (FRIA), le Fonds pour la recherche scientifique médicale (FRSM), l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN), le Fonds pour la recherche fondamentale collective (FRFC) et le Fonds de recherche fondamentale en

sciences humaines (FRESH). Les dotations de ces fonds ont été inscrites au budget 2012 et adoptées par le parlement, en toute transparence. Au moment de présenter ce budget devant le parlement, j'avais souligné que je veillerais à décloisonner le plus possible le budget wallon et celui de la Fédération afin de favoriser la complémentarité.

Je ne répéterai pas l'ensemble des données présentées en séance plénière. Je précise néanmoins que, lors de la création du Fonds Fresh et en plein accord avec le FNRS, le gouvernement a prévu de prélever 2 370 000 euros annuellement dans le Fonds de la recherche de Wallonie, pour couvrir les besoins de recherche dans le secteur médical et biomédical, notamment. En 2012, le FNRS m'a dit pouvoir satisfaire ainsi l'ensemble des décisions de ses commissions scientifiques pour l'acquisition de grands équipements. J'ai donc accepté que ce montant soit alloué à des équipements mais, à partir de 2013, j'entends bien qu'il finance des emplois. Avec une telle somme, septante-cinq mandats de jeunes chercheurs peuvent être financés.

Je ne comprendrais pas que le FNRS ne saisisse pas cette occasion et fasse croire au public que le gouvernement impose une réduction du nombre de mandats de chercheurs. Il s'agit bien d'un choix interne du FNRS et non d'une obligation imposée par le gouvernement. Chacun a sa part de responsabilité.

Ainsi que je l'ai signalé au FNRS, outre ce financement de 2 370 000 euros, le Fonds wallon Athena, créé l'an dernier sur ma proposition pour financer les grandes infrastructures de recherche, pourrait dédier un million d'euros à la mise en réseau européen des biobanques et des centres de génétique humaine et ce sans compter le financement wallon de 30 % du budget du Fria et les projets du Plan Marshall 2. vert comme les programmes d'excellence et le Welbio.

J'ai mis en œuvre la convergence des financements wallons et francophones de la recherche fondamentale. Cette nouveauté perturbe peut-être les acteurs. Je peux le comprendre et je prends donc le temps de l'expliquer. Je pense que c'est une bonne manière de faire progresser la recherche fondamentale. Il y a de nombreux mois, j'avais expliqué ce processus aux recteurs et je suis revenu sur le sujet en février dernier, lors d'une visite conjointe au Cern. Lors du rendez-vous que nous avons fixé au début du mois de juin, je referai avec eux le point sur la situation. Un dialogue régulier existe en effet entre le gouvernement, par mon entremise, tant de manière informelle, avec le conseil des recteurs, que formellement, avec le conseil d'administration du FNRS.

Voilà pourquoi les méthodes de communication unilatérale de ce dernier m'ont particulièrement choqué alors que j'avais dégagé les moyens nécessaires pour faire face aux besoins mentionnés. Je comprends la volonté du FNRS de tout mettre en œuvre pour soutenir au maximum la recherche fondamentale mais critiquer ce qui est fait correctement n'est pas la solution. Peut-être y-a-t-il eu un choix tactique malheureux. Je précise en outre que j'ai également accru le financement wallon du Fria de 150 000 euros en 2012, de quoi financer cinq chercheurs supplémentaires.

Je viens encore d'ajouter au prochain ajustement budgétaire, qui sera présenté bientôt au parlement, un montant de 163 000 euros pour le dernier quadrimestre de 2012, soit 489 000 euros par année pleine, afin d'aligner les barèmes de tous les mandataires et boursiers sur les barèmes des ingénieurs. Cette mesure favorable à la recherche concerne le volet salarial. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de postes supplémentaires mais d'un meilleur financement des postes existants.

Croyez bien que les emplois de chercheurs constituent ma priorité dans les dépenses en recherche fondamentale. J'espère qu'il en sera de même du côté du FNRS. Nous nous rencontrerons bientôt pour en reparler.

M. Pierre Tachenion (PS). – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour ces éléments de réponse. Un débat en commission permet d'approfondir certaines explications. Je reconnais que le dialogue reste le meilleur moyen d'avancer. Sans doute cette nouvelle méthode de « vases communicants », à laquelle vous avez déjà fait référence, peut-elle être perturbante. Il faut arriver à rendre le secteur le plus opérationnel possible en tenant compte de la manière dont il conçoit son action. J'entends effectivement que vous pourrez faire le point très prochainement avec les gens du secteur. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces mises au point lors du débat sur l'ajustement budgétaire.

1.5 Question de Mme Barbara Trachte à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Annonce de l'affectation de 17 millions supplémentaires pour la création de nouvelles places dans les écoles à Bruxelles »

1.6 Question de M. Pierre Migisha à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Création de nouvelles places à Bruxelles »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

Mme Barbara Trachte (ECOLO). – Monsieur le ministre, vous faisiez le point en commission il y a quelques semaines sur les décisions prises sous cette législature en vue de créer de nouvelles places dans les écoles bruxelloises en réponse à l'essor démographique dans notre capitale. Grâce à ces décisions du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aux initiatives du Secrétariat général de l'enseignement catholique et de la Région de Bruxelles-Capitale, vous rappeliez que 7 121 places en dur et 10 757 places en en comptant celles qui seront créées dans les préfabriqués financés par la région bruxelloise allaient être créées. Nous avons appris depuis lors, et c'est heureux, que la situation avait encore évolué.

En effet, le 3 mai dernier, en réunion conjointe, les gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale ont décidé de consacrer 17,37 millions d'euros supplémentaires à la création de nouvelles places à Bruxelles.

Le groupe de travail sur la démographie bruxelloise aurait décidé de répartir les budgets de la manière suivante : sept millions pour deux cents nouvelles places à l'école spécialisée à Berchem-Sainte-Agathe dont la Commission communautaire francophone est le pourvoir organisateur ; 4,43 millions pour deux cent quarante-cinq nouvelles places à l'école fondamentale Pierre Lairin d'Anderlecht ; 6,65 millions pour quatre cent cinquante nouvelles places dans l'école fondamentale de la rue De Lombaerde à Evere ; 2,5 millions pour la création de cinq cent cinquante places par des travaux de rénovation et d'extension pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les communes d'Etterbeek, d'Anderlecht et de Schaerbeek.

Confirmez-vous ces informations ? Comment ces projets ont-ils été choisis ? Pourriez-vous nous

donner plus de détails sur ces projets, leur financement et les délais de réalisation ?

M. Pierre Migisha (cdH). – Il y a deux semaines, j'ai appris, avec une réelle satisfaction, que les gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Fédération Wallonie-Bruxelles avaient décidé d'octroyer une enveloppe supplémentaire de 17,4 millions d'euros pour la création de nouvelles places dans l'enseignement fondamental à Bruxelles.

Cette décision – qui vise à répondre à l'énorme défi de l'essor démographique auquel Bruxelles est particulièrement confrontée – permettra de créer 1 445 places à Bruxelles. Par ailleurs, l'annonce que sept millions d'euros seront spécifiquement consacrés à la construction d'une école d'enseignement spécialisé de deux cents places à Berchem-Sainte-Agathe me réjouit car cet enseignement avait largement besoin de places supplémentaires.

Au total, ce ne sont donc pas moins de 6 366 places qui sont désormais prévues par cette majorité. En additionnant les efforts du gouvernement bruxellois qui prévoit la construction des préfabriqués et les places annoncées récemment par le Secrétariat général de l'enseignement catholique, nous arrivons à un peu plus de 12 300 places pour l'enseignement francophone à Bruxelles. C'est particulièrement positif.

Par ailleurs, j'ai appris avec satisfaction que le gouvernement avait autorisé la création de deux nouvelles écoles secondaires, à savoir l'École des Étoiles, à Haren et l'Athénée Marguerite Yourcenar, à Laeken.

Cette combinaison des efforts des responsables politiques de la majorité mais aussi des réseaux me réjouit. Contrairement à ce qu'en disent certains, le gouvernement prend à bras-le-corps les problèmes liés à l'essor démographique bruxellois. Aujourd'hui, je constate avec plaisir que ses déclarations d'intention continuent d'être suivies de mesures concrètes.

Cependant l'effort devra être soutenu afin de répondre au défi démographique d'ici 2020. Il y va de la santé et du développement harmonieux de Bruxelles.

Monsieur le ministre, j'aimerais dès lors, à l'instar de ma collègue, que vous nous détailliez les mesures prises par le gouvernement ? Quels quartiers concernent-elles ? Les implantations prévues répondent-elles aux besoins des communes ? Comment les investissements seront-ils répartis ?

Par ailleurs, je souhaiterais attirer votre attention sur la question de l'accueil des enfants et des

enseignants handicapés dans ces nouvelles infrastructures scolaires. Un article de presse mentionnait récemment que le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme avait sérieusement envisagé de porter plainte contre une commune qui refusait d'aménager l'horaire d'une enseignante à mobilité réduite afin qu'elle puisse enseigner dans une seule et même implantation. La raison invoquée est le désaccord de ses collègues qui s'opposeraient à ce type de « privilège ».

En outre le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme rappelait que le nombre d'enfants handicapés suivant des cours dans l'enseignement ordinaire avait plus que doublé en une année. Pourtant, il constate que les enseignements et les bâtiments sont loin d'être adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme concluait donc que nous n'étions pas encore parvenus à organiser un enseignement « inclusif ».

Par conséquent, je souhaiterais savoir, si, dans les créations de places de l'enseignement ordinaire annoncées plus haut, la question de l'intégration des élèves et des enseignants handicapés a fait l'objet d'une attention particulière.

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Madame, monsieur, vos questions me permettent de revenir sur la récente décision conjointe des gouvernements francophones. Je partage bien entendu votre enthousiasme ! Comme je l'annonçais, il y a peu, à Mme Bertieaux, il semble que nous tenons le bon cap pour répondre au défi démographique.

En effet, comme vous l'avez rappelé, monsieur Migisha, cette nouvelle série de projets nous permet de dépasser les douze mille trois cents places annoncées dans l'enseignement francophone à Bruxelles. On ne peut évidemment que s'en réjouir, d'autant qu'il est rare qu'une telle mobilisation s'organise en si peu de temps. Cela prouve à quel point le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été attentif aux différents points que j'avais inscrits à l'ordre du jour.

Je rappelle que la vocation des fonds des bâtiments scolaires est de privilégier la création de places durables. Ainsi, un projet d'école spécialisée, organisée par la Commission communautaire française permettra d'ouvrir deux cents nouvelles places dans une école existante et demandera un investissement de sept millions d'euros.

D'après M. Doulkeridis, la première vocation de ce projet sera d'accueillir des enfants de l'enseignement fondamental mais il n'est pas impos-

sible qu'à l'avenir l'établissement s'ouvre au secondaire.

À Anderlecht, dans l'enseignement communal, on prévoit une extension de l'école communale Pierre Lairin, soit un investissement de 4 430 000 euros pour 245 nouvelles places.

À Evere, toujours dans l'enseignement communal, une toute nouvelle école fondamentale, située rue Georges De Lombaerde, offrira 450 nouvelles places grâce à un investissement de 6 500 000 euros.

Enfin, pour l'enseignement organisé par la Fédération, l'administration de l'Infrastructure est chargée de préparer un programme de rénovation/extension de divers sites afin de créer un maximum de places. Les écoles concernées sont l'ancienne École Vésale à Etterbeek, l'Athénée Leonardo da Vinci à Anderlecht et l'Athénée Verwée à Schaerbeek. Les travaux devraient générer 500 places au total pour un investissement de 2 500 000 euros. Ces nouvelles places « en dur » viennent donc s'ajouter au quota des places ouvertes dans l'enseignement officiel et à celles déjà ouvertes ou annoncées par le réseau libre, soit 8 566 places et plus de 12 300 si l'on y adjoint les places ouvertes par la Région bruxelloise dans des structures modulaires.

Le groupe de travail, instauré par les deux gouvernements, est chargé de faire des propositions parmi les projets présentés par les pouvoirs organisateurs. La situation de l'infrastructure dans une zone de croissance démographique est le premier critère qui la guide dans ses choix. Ce n'est toutefois pas le seul. Il faut aussi que le projet soit suffisamment prêt pour ne pas traîner en longueur une fois la décision prise. Il doit aussi être chiffré et avoir fait l'objet d'une étude de praticabilité, même si celle-ci n'est pas totalement terminée. Au regard de ces critères, vous aurez compris que tout dépend du dynamisme des pouvoirs locaux. Enfin certaines infrastructures existantes peuvent être réhabilitées à un coût intéressant. C'est le cas du bâtiment situé à Etterbeek.

Enfin M. Migisha a insisté à juste titre sur la nécessité de réserver certaines nouvelles places à l'enseignement spécialisé. M. Doulkeridis y est particulièrement attentif car les besoins de la Région bruxelloise sont réels. On ne peut donc que saluer la préoccupation de la Cocof d'étendre l'offre.

M. Migisha a fort opportunément élargi sa réflexion à l'intégration des élèves handicapés dans l'enseignement ordinaire. Sachez que l'accessibilité des bâtiments sera un volet très développé des pro-

jets de nouvelles écoles fondamentales organisées par la Fédération. Mon administration s'est adjoint la collaboration de Plain-Pied, une association spécialisée dans ce domaine.

Mme Barbara Trachte (ECOLO). – Je me réjouis de l'augmentation du nombre de places destinées à répondre aux besoins liés à l'essor démographique. Je me félicite également des efforts conjoints des autorités compétentes – la Communauté française, la Région de Bruxelles-Capitale et les différents réseaux d'enseignement – pour s'attaquer à la situation. En effet, c'est une conjonction d'efforts qui permettra de répondre au défi démographique, et je vois que cette conjonction d'efforts se réalise. Au parlement de la Région bruxelloise, j'interrogerai prochainement le ministre-président sur la réalisation du plan Écoles afin de savoir si les écoles modulaires pourront effectivement s'ouvrir dans les délais prévus. Je l'interrogerai aussi sur l'étude commandée à l'Agence de développement territorial pour la région de Bruxelles (ADT) pour évaluer les possibilités d'affecter à des écoles d'autres bâtiments ou terrains. Là aussi, une combinaison effective d'efforts devrait permettre de répondre aux besoins.

Je me réjouis aussi de l'attention accordée à l'enseignement spécialisé, ignoré jusqu'ici. Je suis également heureuse de votre souci de la qualité des projets durables et en particulier de celui qui concerne l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

M. Pierre Migisha (cdH). – Je remercie le ministre pour ses réponses, dont on ne peut que se réjouir. Les Bruxellois, francophones et néerlandophones, sont fragilisés par des positions et décrets venus du Nord du pays. Le vivre ensemble est menacé. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'assume pas ses responsabilités à Bruxelles. Pourtant, les chiffres montrent que des efforts sont consentis. Cette base solide nous permet de penser que le gouvernement va dans la bonne direction. Je vous encourage, monsieur le ministre, à la poursuivre.

Vous avez été clair sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Le partenariat avec l'association Plain-pied montre que vous prenez le problème en considération et je m'en réjouis. Cette mesure permettra à tous les enfants d'accéder à l'enseignement.

(M. Luc Tiberghien prend la présidence de la commission.)

1.7 Question de M. Daniel Senesael à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Demandes syndicales en matière d'accueil de la petite enfance »

M. Daniel Senesael (PS). – Un syndicat nous a interpellé sur l'accueil de l'enfance. Il constate qu'actuellement, les parents ont rarement le choix du milieu d'accueil de leurs enfants âgés de zéro à trois ans.

Il rappelle que la déclaration de politique communautaire charge l'ONE d'établir une programmation ambitieuse pour 2014. L'Office devra tenir compte de quatre aspects : l'étendue géographique de la région, le taux d'emploi, la situation sociale des parents et le soutien de l'accès à l'emploi. De plus, il devra concilier le bien-être de l'enfant, de sa famille et des travailleurs du secteur. Il devra aussi améliorer la reconnaissance du statut des travailleurs du secteur, dans une perspective d'égalité des genres. Et enfin, il devra penser la participation financière des parents de manière à éviter que le coût du milieu d'accueil ne freine l'accès à celui-ci.

Monsieur le ministre, nous partageons ces demandes importantes pour le secteur. Quelles sont vos réactions? De surcroît, vous avez déjà répondu à diverses reprises sur la programmation de places. Il s'avère que des crédits sont disponibles. À quelle hauteur s'élèvent-ils? Quel est le calendrier?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Les critères de programmation des plans Cigogne précédents tiennent déjà compte des éléments cités dans votre question. Ainsi, les critères inscrits à l'article 57 du contrat de gestion actuel prennent en compte les taux de couverture globale et subventionnée mais aussi les indicateurs socioéconomiques des communes : revenus fiscaux, taux de chômage, niveau d'instruction des femmes.

La conciliation du bien-être des enfants, des familles et des professionnels du secteur figure parmi mes objectifs. L'accueil est d'abord un droit de l'enfant qui permet sa socialisation ; il constitue une arme de lutte contre les inégalités sociales. Pour les familles, l'accueil de la petite enfance permet de concilier vie professionnelle et vie familiale. L'accueil joue aussi un rôle dans la lutte contre les pièges à l'emploi et concourt à la remise au travail, notamment des femmes. L'accueil des jeunes enfants a donc un impact sur leur développement harmonieux et celui de leur famille, mais aussi sur

les politiques de l'emploi et le développement global de la société. Compte tenu de l'importance des missions et des effets de l'accueil de la petite enfance, les professionnels doivent être reconnus et soutenus. Cet aspect de la politique de la petite enfance figure parmi mes priorités.

Cependant, le statut des accueillantes reste une compétence fédérale. J'ai suivi ce dossier de près et j'ai participé activement aux travaux du gouvernement fédéral précédent pour la création d'un véritable statut. Je poursuivrai dans cette voie dès que le gouvernement fédéral aura repris la concertation sur cette question. Le dossier est entre les mains de la nouvelle ministre fédérale de l'Emploi qui instruit le dossier; elle s'est engagée devant les partenaires sociaux sur la mise en œuvre de cette mesure. Je reste en contact régulier avec les services d'accueillantes conventionnées, les accueillantes elles-mêmes, l'ONE et les organisations syndicales, pour suivre ce dossier important. Plusieurs rencontres ont d'ailleurs été organisées, dont la plus récente en mars. Pour les autres formes d'accueil, j'ai déjà présenté devant cette commission les travaux menés par l'ONE et par mon cabinet pour soutenir le secteur non subventionné.

Le gouvernement s'est engagé dans sa déclaration de politique communautaire à améliorer l'accessibilité financière des milieux d'accueil en réduisant structurellement la participation financière des parents (PFP) pour les bas et moyens revenus. Ce point est donc à l'ordre du jour et fera l'objet de projections budgétaires pour identifier les marges disponibles, assez limitées en ces temps difficiles, et pour opérer une révision de la grille de PFP utilisée par les milieux d'accueil.

J'en viens aux crédits disponibles pour une programmation. Il existe un accord sur des crédits supplémentaires en 2013, toujours dans la mesure des possibilités budgétaires. Pour leur affectation, deux éléments essentiels devront être pris en considération. D'une part, il faut que la programmation du plan Cigogne 2 soit suffisamment aboutie pour que les critères de programmation s'appliquent sur des données de taux de couverture fiables.

D'autre part, le nombre actuel d'ACS dans la Région de Bruxelles ne permet pas de réaliser les projections budgétaires nécessaires pour une programmation pluriannuelle. Lors d'une réunion conjointe des gouvernements, j'ai eu l'occasion d'avoir une première discussion à ce sujet avec mes collègues bruxellois. Nous ne manquerons pas d'y revenir ultérieurement.

(M. Senesael reprend la présidence de la séance.)

2 Ordre des travaux

M. le président – Les questions adressées à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, par Mme Christine Servaes, intitulée « Consultations prénatales (CPN) : un secteur en évolution » et par Mme Olga Zrihen, intitulée « Contrat de gestion de l'École administrative publique » sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 14 h 20.